

Avis d'appel public à la concurrence

Département de publication : 13
Annonce No 11-279055
Services

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : CA Salon Etang de Berre-Durance.
Correspondant : séverine DONZEAU, 281 Boulevard du Maréchal Foch B.P. 274, 13300 Salon-de-Provence, tél. : 04-90-44-85-85, télécopieur : 04-90-44-85-88, courriel : severine.donzeau@agglopoie-provence.org.
Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.
Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques, Etablissement public de coopération intercommunale.

Objet du marché : **gestion des structures jeunesse intercommunales.**

Catégorie de services : 26.

CPV - Objet principal : 92000000.

Lieu d'exécution : territoire de la communauté d'agglomération.

Code NUTS : FR824.

L'avis implique un marché public.

Caractéristiques principales :

Le marché a pour objet de confier la gestion des structures d'accueil jeunesse situées sur le territoire de la Communauté d'agglomération.

Cela concerne plus précisément :

- la gestion des 5 espaces jeunes communaux (Accueil des 11-17 ans) ;
- la gestion du Point Information Jeunesse intercommunal (PIJI) (16/25 ans) ;
- l'organisation de la fête de la jeunesse

Ces missions doivent être exécutées dans le respect du projet éducatif présenté dans le CCTP.

A titre indicatif, le budget annuel est de 230 000 euros

Le présent marché à procédure adaptée est soumis aux dispositions des articles 28, 30 et 40-ii du Code des marchés publics.

Le marché est un marché de prestations de services traité à prix forfaitaires pour la gestion des 5 espaces jeunes et du PIJI ainsi que pour l'organisation de la fête de la jeunesse. Par ailleurs, des prix unitaires pour les activités relatives aux séjours et aux activités/ateliers seront appliqués.

Lieu(X) d'exécution : Les communes d'Alleins, de Charleval, de Lamanon, de Mallemort et de Vernègues (13).

Le marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} mai 2012.

Il pourra être renouvelé trois fois par reconduction expresse deux mois avant son échéance

Refus des variantes.

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.

Prestations divisées en lots : non.

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : paiement selon les règles de la comptabilité publique sur le budget de la communauté d'agglomération et à partir des subventions escomptées de la CAF et du Conseil Régional.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Type de procédure : procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 8 février 2012, à 16 heures.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Renseignements complémentaires : documents à produire :

Pièces de la candidature :

- un Dc1 ou document équivalent dûment rempli et signé

- un Dc2 ou document équivalent dûment rempli et signé

Ces documents peuvent être téléchargés sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires> et doivent permettre d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat.

- les références de l'entreprise

- la délégation de pouvoir de signature datée et signée en original, si le signataire n'est pas le représentant légal.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant les pièces suivantes, toutes datées et signées :

- l'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du contrat ;

- le Bordereau des Prix Unitaires (BPU)

- le Détail Quantitatif Estimatif (DQE)

- un mémoire justificatif contenant :

Le projet pédagogique avec :

1°) les modalités d'exécution de l'ensemble des missions confiées et les moyens d'évaluation

2°) un descriptif précis des modalités d'ouverture des structures (tableau à compléter)

3°) les modalités d'organisation et contenus des séjours et des sorties/ateliers accompagnées d'un planning prévisionnel détaillant le nombre de journées, le type selon les indications fournies dans le CCTP

4°) les modalités d'organisation et un descriptif détaillé de la fête de la jeunesse

- un descriptif des moyens humains affectés à la mission avec une présentation de l'organigramme, du nombre d'agents, de leur qualification, du nombre d'Equivalent Temps Plein, l'affectation par structure ainsi qu'un plan de formation du personnel détaillé par agent.

- une note méthodologique présentant les modalités de la coordination avec le service enfance jeunesse de la Communauté d'agglomération.

- les Comptes d'exploitation prévisionnels pour la gestion des espaces jeunes, du PIJI et l'organisation de la fête de la jeunesse. Il est demandé d'utiliser la trame fournie.

Le mémoire justificatif deviendra contractuel à la signature du marché.

Critères de sélection des candidatures et des offres

Les critères relatifs à la candidature sont :

Garanties et capacités techniques et financières

Capacités professionnelles

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Valeur technique : 60 points analysé sur la base du mémoire du candidat dont :

20 points sur les modalités d'exécution de l'ensemble des missions confiées et les moyens d'évaluation ;

10 points sur les modalités d'ouverture des structures ;

10 points sur les modalités d'organisation, contenus et caractère innovant des séjours et des sorties/ateliers ;

5 points sur l'organisation de la fête de la jeunesse ;

10 points sur les moyens humains affectés à la mission (nombre d'agents, qualification, nombre d'etp, affectation par structure, plan de formation)

5 points sur les modalités de coordination avec la collectivité.

Prix des prestations : 40 points

Analysé sur la base du forfait mensuel mentionné dans l'acte d'engagement = 30 points

Et sur le montant du Détail Quantitatif Estimatif pour les séjours, sorties et ateliers = 10 points

A l'issue de l'analyse des offres, une phase de négociation sera engagée avec tous les candidats dont l'offre a été déclarée régulière dans les conditions prévues au règlement de la consultation.

La négociation ne peut porter sur l'objet du marché ni modifier substantiellement les caractéristiques et les conditions d'exécution du marché telles qu'elles sont définies dans les documents de la consultation.

Demande de renseignements :

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

Renseignement(S) administratif(s) :

Communauté d'agglomération Salon-Etang de Berre-Durance dite AgglopoLe Provence

Direction des Finances

Service des Marchés Publics

281 boulevard Maréchal Foch

B.P. 274
13666 Salon-De-Provence
Mme DONZEAU Séverine

Renseignement(S) technique(s) :
Communauté d'agglomération Salon-Etang de Berre-Durance dite AgglopoLe Provence
Direction Adjointe des services
Coordination Enfance Jeunesse
281 boulevard Maréchal Foch
B.P. 274
13666 Salon-De-Provence
Mme Esperance Lasso

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Visites sur sites et/ou consultations sur place :
Les candidats peuvent effectuer une visite des locaux avant la date limite de remise des offres.
Cette visite s'effectuera par la prise d'un rendez-vous auprès de Mme LASSO au 04.90.59.72.24.

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :
Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat après demande par télécopie au 04 90 44 40 62.
Il est disponible à l'adresse électronique suivante : <http://agglopoLe.marcoweb.fr>.

Conditions de remise des offres ou des candidatures :
i) Transmission sur support papier

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté avant le 8 février 2012 à 16 heures portant les mentions :
Offre pour la gestion des structures jeunesse intercommunales - ne pas ouvrir

Ce pli devra être déposé contre récépissé à l'adresse suivante :
Communauté d'agglomération AgglopoLe Provence
Service Marchés Publics
197 rue du Pavillon
13300 Salon de Provence

Ou s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, à l'adresse suivante :
Communauté d'agglomération AgglopoLe Provence
Service Marchés Publics
281 Boulevard du Maréchal Foch
B.P. 274
13666 Salon-De-Provence

Ouverture des bureaux : du lundi au vendredi hors jours fériés : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17 heures

ii) Transmission électronique
Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des documents par voie papier mais accepte les plis adressés par voie électronique à l'adresse suivante : <http://agglopoLe.marcoweb.fr>

Les modalités de transmission électronique sont détaillées dans le règlement de la consultation.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 22 décembre 2011